



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**École nationale
d'administration
pénitentiaire**

GUIDE D'ACCUEIL

Mise à jour 01-2022





D'ADMINISTRATION

ENAP

Ce guide vous permet de découvrir l'Énap, son campus et son fonctionnement.

Votre école est une équipe à votre service, dévouée à votre accueil, formation et accompagnement.

Nous œuvrons pour que votre passage à l'École se déroule dans les meilleures conditions possibles.

L'Énap est une grande école professionnelle, accueillant chaque année huit mille élèves et stagiaires, en formation initiale et en formation continue. Sa particularité est d'assurer les formations à tous les métiers pénitentiaires. C'est sa complexité et surtout sa richesse.

La finalité de notre travail est de permettre aux élèves de devenir les meilleurs professionnels débutants sur leur premier lieu d'affectation ; et pour les stagiaires en formation continue, de se perfectionner aux évolutions permanentes de l'institution.

Un règlement intérieur dont chacun d'entre vous a pris connaissance avant son entrée en formation définit les droits et obligations de chacun.

Les règles de fonctionnement et de savoir-vivre, ainsi que les valeurs de l'Énap doivent être respectées au quotidien.

Tous ceux qui s'y croisent en sont co-responsables. Le respect par chacun de ces règles élémentaires nous permet de réussir tous ensemble. L'Énap est votre école, soyez-en fiers. Respectez-là. Vous y croiserez vos collègues, respectez-les.

Montrez-vous digne, respectez-vous, respectons-nous !

La direction de l'Énap, l'ensemble de ses équipes pédagogiques et de ses personnels administratifs et techniques vous souhaitent la bienvenue dans votre École.

VALEURS COMMUNES au RESP

Le Réseau des Écoles du Service Public a élaboré une déclaration commune sur ses valeurs: les principes républicains énoncés par la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, l'idéal commun de Liberté, Égalité et Fraternité, la valeur de laïcité, le sens de l'intérêt général pour la satisfaction des besoins des bénéficiaires du service public, la transmission des valeurs professionnelles liées au service public (continuité, engagement, intégrité, légalité, loyauté, neutralité, respect, responsabilité).

Le RESP s'engage à dispenser la formation au service public avec fierté et honneur, et à diffuser et appliquer l'ensemble de ses valeurs en impliquant les personnels, les formateurs, les élèves, stagiaires et auditeurs.

VALEURS SPÉCIFIQUES de l'Énap

Notre établissement public administratif trouve sa raison d'être dans la formation professionnelle initiale et tout au long de la vie des fonctionnaires et agents publics occupant un emploi dans l'administration pénitentiaire ainsi que la formation professionnelle continue des partenaires du service public pénitentiaire. Ses missions s'élargissent à la préparation à des concours de la fonction publique, à la réalisation de travaux de recherche, au développement d'échanges internationaux qui contribuent aussi au rayonnement de l'énap.

Notre école nationale est unique, pour tous les personnels pénitentiaires, tous corps et grades confondus, qui écrivent et renouvellent une identité et une culture communes assises notamment sur le respect du même code de déontologie. L'article 3 du code de déontologie précise que les valeurs de l'administration pénitentiaire et de ses membres résident dans la juste et loyale exécution des décisions de justice et du mandat judiciaire confié et dans le respect des personnes et de la règle de droit.

Notre école, c'est d'abord une équipe au service de l'élève, une équipe toute dévouée à l'accueil, à la formation, à l'accompagnement de nos publics. Tous les personnels de l'école sont, d'une certaine façon, des acteurs de formation et à ce titre CHACUN doit être EXEMPLAIRE.

Notre école d'application professionnelle prépare le début de carrière des jeunes personnels, elle forme les meilleurs débutants possibles qui acquerront ensuite une expérience irremplaçable. Elle enseigne la norme et doit préparer ses apprenants à l'appliquer, avec l'intelligence de la situation, grâce à des méthodes, outils intellectuels et techniques incontournables permettant d'éviter l'improvisation face aux situations quotidiennes, complexes et critiques.

Notre école doit initier, apporter et soutenir l'aptitude à apprendre tout au long de son parcours professionnel. Elle doit contribuer à développer l'initiative à l'auto-formation par l'enseignement en ligne.

Notre école doit être le premier lieu portant la valeur d'humanité, et de fait les devoirs d'exemplarité, de loyauté, de dignité, de respect, d'aide et d'assistance mutuelle.

L'EXEMPLARITÉ à l'Énap

- 1** L'exemplarité relève d'abord de la direction, des cadres, puis de chaque personnel : c'est leur exemple qui est attendu des élèves. Cette valeur doit être enseignée aux élèves pour que ceux-ci l'appliquent dans leurs relations avec les usagers de l'administration pénitentiaire, conformément à l'article 17 du code de déontologie : « le personnel de l'administration pénitentiaire doit en toute circonstance se conduire et accomplir ses missions de telle manière que son exemple ait une influence positive sur les personnes dont il a la charge et suscite leur respect ».
- 2** Tous les personnels, élèves et stagiaires de l'école doivent :
 - a. Se saluer sur le campus
 - b. Exclure tous propos injurieux, vulgaires ; toute expression discriminante à connotation : sexiste, raciste, homophobe ou concernant la situation de famille, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap, ou relevant des opinions politiques, syndicales, philosophiques, religieuses, en application des principes de laïcité et de neutralité du service public.
- 3** Le personnel de l'école doit :
 - a. S'appliquer les règles fixées aux élèves : respect des horaires des cours, des locaux, du matériel.
 - b. Respecter le code de déontologie, et notamment :
 1. La loyauté (art 7) : en s'interdisant devant les élèves les critiques envers l'institution, un établissement ou un SPIP, et plus généralement tout lieu de stage ; ainsi qu'en exécutant loyalement les ordres donnés par la hiérarchie (art 22).
 2. Le devoir mutuel de respect, aide et assistance (art 11) : en s'interdisant tout jugement de valeur sur un collègue de travail, en s'appliquant à soutenir ses collègues, en travaillant ici et maintenant, pour les promotions en cours, sans perturbation des histoires du passé.
 3. L'obligation d'agir pour faire respecter le code de déontologie (art 13) : chacun est responsable et doit interrompre des agissements prohibés puis rendre compte à la direction.
 4. Respecter les valeurs de l'administration pénitentiaire (art 3), soit la juste et loyale exécution des décisions de justice et du mandat judiciaire confié et dans le respect des personnes et de la règle de droit : en conséquence aucun enseignement ne peut contredire un texte.
- 4** Tout personnel est invité à prêter serment.

**Pour télécharger le règlement intérieur
consulter le lien suivant :**

www.enap.justice.fr/sites/default/files/enap_reglement_interieur_30sept2020_version19nov2020.pdf





Sommaire

	PAGE
Vie sur le campus	
Mon arrivée	8
Restauration	10
Vie pratique	12
L'école vous propose	14
Mes interlocuteurs	17
Santé et social	
Santé	19
Vivre ensemble	20
Infos pratiques	22
Index par mots clés	24



1 - Comment accéder à l'École ?

Je me gare sur le parking Cassin ou sur le parking des villages d'hébergement.

Accès sur le site lorsque je suis nouvel élève	à l'heure indiqué sur votre convocation	Entrée Fallières 05 53 98 89 71
Accès sur le site lorsque je suis déjà en possession de ma carte	24h/24h par les tourniquets	Entrée Fallières 05 53 98 89 71
Accueil des publics au sein de l'Énap	Lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h	Hall Enap 05 53 98 98 98
En cas de problème pendant votre séjour	24h/24h	Entrée Fallières 05 53 98 89 71
Si personne à l'entrée Fallières, contactez le numéro de portable affiché sur la guérite Fallières En cas d'urgence UNIQUEMENT contactez le directeur de permanence au 06 24 97 60 54		



2 - Badge d'accès/carte d'identification (à porter en permanence sur le site)

Cette carte permet :

- d'accéder au site par les tourniquets
- l'ouverture et la fermeture des chambres
- le passage en caisse au restaurant self
- l'accès à la médiathèque Gabriel Tarde
- l'accès à la ferme de Trenque (salle informatique au 1^{er} étage) et aux algécos
- réservation des repas le week-end

Un badge provisoire vous sera donné le temps de faire votre badge élève.

Au retour de chaque cycle, l'élève encode sa carte sur les bornes à l'entrée guérite Fallières afin de connaître le numéro de sa chambre (le dimanche à partir de 14h)

3 - Mon hébergement

Une chambre est attribuée pour la durée d'un cycle, aucun changement de chambre n'est accepté sans l'accord préalable du service accueil.

Une revue de chambre peut être effectuée pour vérifier le respect du règlement intérieur.

Un formulaire « état des lieux » est remis à l'arrivée, celui-ci est ramené à l'accueil dans les 48h par le délégué.

En cas de problème technique, remplissez un formulaire de « demande d'intervention », disponible à l'accueil ou à la régie des villages.

En fin de cycle, un état des lieux sortant est établi. Les chambres doivent être libérées impérativement avant 9h00 le vendredi.

Hébergement le dimanche soir :

Formation initiale :

Sous réserve de disponibilité à partir du cycle 2 (sans restauration).

Formation continue :

Inscription auprès du service mentionné sur la convocation

Drap, couvertures et oreillers sont fournis, le nettoyage des draps est à la charge de l'élève durant le cycle.

Il vous incombe d'entretenir votre chambre pendant la durée de votre formation et d'utiliser les containers extérieurs et les poubelles de tri sélectif pour jeter vos déchets.

MERCI DE LAISSER LES CHAMBRES PROPRES ET DE PLIER LES DRAPS !

4 - Bagagerie

Une bagagerie est disponible uniquement pour les ultra-marins. Sur inscription, les élèves peuvent laisser un bagage (fermé et nominatif – sacs plastiques prohibés) la veille de leur départ en stage.

Pour les autres publics, des salles de cours sont mises à disposition pour entreposer les bagages pour la journée du vendredi afin de libérer les chambres à 09h00.

6 - Port de l'uniforme

http://www.enap.justice.fr/sites/default/files/enap_procedure_port_uniforme_17mars2021_web.pdf



5 - Je suis éco-citoyen, je trie mes déchets !

Le site ne dispose plus de poubelles, chacun valorise ses déchets. Des poubelles de tri sélectif sont à disposition dans chaque couloir du bâtiment enseignement :



couvercle gris : ordures ménagères,



couvercle jaune : emballages plastiques et cartons



couvercle bleu : papier.



Chaque chambre dispose de 2 poubelles, une pour le tri effectué par l'élève (containers sur les parking) et une pour les déchets ménagers non recyclables.

Recommandations sanitaires

- Port du masque obligatoire
- Distribution de masques aux élèves durant la formation
- Points de distribution de gel hydroalcoolique

Informations complémentaires en page 20



COVID-19

1 - Le restaurant du campus

(prestataire privé : Sodexo)
du lundi au vendredi midi inclus

petit-déjeuner	7h00 à 8h30
déjeuner	11h30 à 13h30
dîner	18h30 à 20h30

du vendredi soir au dimanche inclus et jours
fériés *

déjeuner	12h00 à 13h00
dîner	19h00 à 20h00

Fin de service (d'admission) : 5 minutes avant
l'heure de fermeture pour le petit déjeuner et
10 minutes pour les autres repas.

* Il est possible de prendre vos repas le week-
end :

- pour la formation initiale en vous inscrivant
avec votre carte élève sur les bornes au rez-
de-chaussée de l'Énap avant le mercredi midi.
- pour la formation continue : en remplissant
le formulaire donné par l'accueil

Composition et points :

Petit-déjeuner : 11 points

1 point supplémentaire est facturé 0,21 € (ex : com-
pote : 3pts = 0,63€)

Déjeuner : 17 points (2 composantes + 1 plat
principal + 1 morceau de fromage et un pain
gratuit).

Dîner : 14 points (1 composante + 1 plat principal
+ 1 morceau de fromage et un pain gratuit).

1 composante supplémentaire (entrée ou dessert) est
facturée 0,76€ ; 1 plat supplémentaire est facturé 2,95€.

Menu sportif : Déjeuner : 20 pts / Dîner : 17 pts

À savoir :

Les boissons n'entrent pas dans la composi-
tion du menu.

Les points ne sont pas cumulables ni récupé-
rables d'un repas sur l'autre.

Toute personne se présentant au restaurant
doit être en possession de sa carte. A défaut,
elle devra s'acquitter du montant de son re-
pas, en espèces, sans possibilité de rembour-
sement : 8,98 € pour un repas et de 2,09 €
pour un petit-déjeuner.

Lorsque l'élève ou le stagiaire se trouve en si-
tuation de congés, il est possible de continuer
à fréquenter le restaurant, sans aucune prise
en charge financière de l'École.

Petit-déjeuner : 2,09 € (11 points) ;

Déjeuner et dîner : 8,98 € (un plat et une com-
posante).



So Happy by
sodexo

**Sodexo et l'Énap lancent So Happy, l'application gratuite
grâce à laquelle vous pourrez :**

- Découvrir les menus du restaurant administratif de
l'École des 7 jours courants ;
- Renseigner l'ingrédient auquel vous êtes
allergique et ainsi identifier les plats qui en
contiennent.
- Commenter les prestations du restaurant adminis-
tratif de l'École, et ainsi améliorer sa satisfaction
client.
- Recharger, à tout moment, votre carte monétaire
Sodexo.

Téléchargez dès maintenant l'application
et laissez-vous guider afin de la paramétrer.



Télécharger dans
App Store

Télécharger dans
Google Play

Ou rendez-vous sur le site Internet
<https://www.sohappy.work/>

Le prix payé est-il le prix net ?

Non. Les élèves en formation statutaire préalable à la titularisation bénéficient d'une subvention Énap éducation pour la santé de 1,00 € dans le cadre du petit-déjeuner. Ils bénéficient également d'une subvention ministérielle (DRHAS) de 1,29 € dans le cadre du dîner.

Tableau synthétique (tarification du 01/03/2021 au 31/01/2022)

1.Élèves en formation statutaire préalable à la titularisation

petit déjeuner		déjeuner		dîner			total		total en %	
coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	subvention DRHAS	coût élève	coût Énap	% élève	% Énap
1,09 €	1,00 €	0,00 €	8,19 €	2,53 €	0 €	1,29 €	3,62 €	9,19 €	28,26%	71,74%

2.Stagiaires titulaires en formation statutaire, en formation continue ou en formation professionnelle tout au long de la vie

petit déjeuner		déjeuner		dîner			total		total en %	
coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	subvention DRHAS	coût élève	coût Énap	% élève	% Énap
2,09 €	0,00 €	0,00 €	8,19 €	0,00 €	3,80 €	0,00 €	2,09 €	11,99 €	14,84%	85,16%

2 - Cafétéria (située dans le bâtiment des enseignements)

La cafétéria est actuellement fermée pour cause de pandémie, au moins jusqu'aux congés pédagogiques hivernaux.

3 - Ferme de Trenque - Salle de convivialité

La consommation d'un repas acheté à l'extérieur est possible au sein de la ferme de Trenque au RDC (frigo, micro-ondes...), lieu de convivialité accessible 24H/24.

COVID-19
CORONAVIRUS

Un fonctionnement adapté
aux mesures sanitaires
service assisté - respect des distances
- protection des denrées



1 - Point phone

En face de l'amphithéâtre Fallières, mis à disposition gratuitement pour les appels et envois de fax professionnels vers les établissements / DISP.

2 - Pour recevoir du courrier :

Préciser les informations suivantes :
École nationale d'administration pénitentiaire
Nom, Prénom, Promo et Groupe
440 avenue Michel Serres CS 10028
47916 AGEN Cedex 9

La réception de colis n'est pas autorisée

3 - Laverie (au village de Trenque)

Tarifs : machine : de 3 à 7€,

séchoir : 1€ les 14 min

Un système SMS prévient de la fin de cycle de lavage.

4 - Travail personnel

Les algécos 5 à 10 sont ouverts du lundi au jeudi de 17h à 22h, ainsi que les samedis et dimanches après-midi.

La médiathèque :

Horaires d'ouverture :

LUNDI : 8h30-12h (ouverture aux usagers en autonomie) et 13h-18h30

MARDI, MERCREDI ET JEUDI : 8h30 - 18h30

VENDREDI : 8h30 - 16h30

Le numérique au service de votre formation

1 - Postes informatiques

- 12 au premier étage de la ferme de Trenque (accès 24h/24h)
- 24 aux algécos 1 et 2 (accès 24h/24h).
- 3 au point phone en face de l'amphithéâtre Fallières.

Possibilité d'impression en illimité à la ferme de Trenque et dans les algécos 1 et 2 en fournissant votre papier.

- 27 à la médiathèque.

Chaque élève peut imprimer gratuitement 50 feuilles par période de 7 jours à la médiathèque

Tous ces postes sont basés sur le même système d'authentification :

Ouverture de la session informatique

Compte de connexion initiale :

Utilisateur : Numéro élève (carte)

mot de passe : Nom (en minuscule)

Changer le mot de passe (surtout le noter pour s'en souvenir)

En cas de mot de passe oublié seule la médiathèque peut le réinitialiser

Attention vous n'aurez pas accès à votre boîte mail personnelle depuis ces postes.

2 - Ma messagerie élève

Chaque élève dispose d'un compte office 365.

➤ Via outlook office365 : pour les élèves bénéficiant d'une adresse :

prénom.nom@stagiaire-enap.fr

➤ Se connecter sur outlook via office : <https://office.com> : aller sur l'application Outlook sur l'interface web office365

3 - Photocopies et numérisation à la médiathèque

➤ 3 photocopieurs : 1 à l'entrée et 2 à l'intérieur (carte 3€ pour 100 copies) / paiement en CB sans contact

➤ 1 scanner

4 - WIFI Énap

L'identifiant et le mot de passe sur le portail de connexion Wifi sont les mêmes qu'office365

5 - Site Internet et intranet

Internet : www.enap.justice.fr

Intranet : <http://e-nap.enap.intranet.justice.fr>

6 - MoodÉnap



Votre formation va s'appuyer sur une plateforme de formation à distance, MoodÉnap : <https://foad.enap.justice.fr>. Sur internet, est accessible de n'importe quel lieu, à toute heure et avec tout type de support (ordinateur, tablette, smartphone).

Vous recevrez en début de formation un mail sur votre boîte mail élève vous indiquant votre identifiant et mot de passe (à ne pas perdre).

Si vous avez oublié votre mot de passe, il vous suffit d'aller sur MoodÉnap et de cliquer sur « Vous avez oublié votre nom d'utilisateur et/ou votre mot de passe ? ». Si j'ai oublié mon mot de passe « récupération par nom d'utilisateur », entrez votre nom d'utilisateur. Vous recevrez un mail sur votre boîte mail élève avec un mot de passe temporaire. En cas de problème technique (uniquement) sur MoodÉnap : **apn-assistance.enap@justice.fr**

7 - Facebook / LinkedIn

facebook : EnapCampus

linkedin : [Ecole.nationale.administration.pénitentiaire](https://www.linkedin.com/company/ecole-nationale-administration-penitentiaire)

8 - Vos données personnelles

L'Énap s'engage à respecter la réglementation sur la protection de vos données à caractère personnel. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD), vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier. Vous pouvez exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données et le droit de ne pas faire l'objet d'une décision entièrement automatisée. Vous pouvez également dans certains cas vous opposer au traitement de vos données à tout moment. Pour exercer ces droits ou pour toutes questions sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPD ou DPO) à : dpo.enap@justice.fr, ENAP -DPD- CS 10028 47916 Agen cedex 9.

Pour tout problème :

- de connexion à un ordinateur de l'Énap (Ferme de Trenque, médiathèque, algéco), merci de voir avec l'accueil de la médiathèque.
- de connexion à MoodÉnap, merci de voir avec l'APN (apn-assistance.enap@justice.fr)
- sur la base de formation GENESIS, merci de voir avec le DGPAL (Modulaire 5 – 1^{er} étage)

En cas de problème d'accès sur les postes en libre service : assistance support :
06 27 17 03 02

1 - La médiathèque

gabriel Tard

Horaires d'ouverture :

LUNDI : 8h30-12h (ouverture aux usagers en autonomie) et 13h-18h30

MARDI, MERCREDI ET JEUDI : 8h30 - 18h30

VENDREDI : 8h30 - 16h30

L'inscription est automatique et gratuite

Conditions de prêt	
Ouvrages mémoires (sauf projets d'action)	8 pour 21 jours Prolongation : 2 X 21 jours
Documents sonores	2 pour 21 jours Prolongation : 2 X 21 jours
DVD	2 pour 8 jours Prolongation : 1 X 8 jours
Lecteur externe DVD	1 pour 8 jours Prolongation : 1 X 8 jours
Jeux pédagogiques et de société	4 pour 21 jours Prolongation : 2 X 21 jours
Magazines (sauf le dernier n°)	2 pour 8 jours Prolongation : 1 X 8 jours
Nombre de réservations	2 (la mise à disposition à l'accueil est de 7 jours)

CONTACT

05-53-98-91-42 - biblio.enap@justice.fr
lien vers le portail de la médiathèque et du CRHCP : <https://enapagen1.bibenligne.fr/>

L'espace pédagogique Pierre Cannat 1 et 2

2^e étage – Visites libres ou guidées sur rendez-vous

Deux parcours sur l'histoire pénitentiaire autour de cinq thèmes (personnels, vie en détention, travail en détention, sécurité et architecture) et sur les pratiques artistiques et culturelles en prison (salle 201-202)

CONTACT CRHCP:

05 53 98 89 16 ou 05 53 98 91 43

2 - Des actions culturelles durant votre formation

- expositions, conférences, spectacles vivants (musique, théâtre, danse) et de cinéma
- temps d'échanges qui permettent de rassembler les élèves.
- des rencontres avec différents partenaires locaux, régionaux pour vous faire découvrir de nouvelles activités culturelles.

Être acteur de sa formation :

Investissez-vous dans l'un des projets inter-filières portés par l'UCACE

Soyez curieux :

Spectacles gratuits et ouverts à tous dans la limite des places disponibles sur réservation

CONTACT : Bureau N 113 ou N112

anne-claire.landrieu@justice.fr / 05 53 98 91 34
carine.brenac@justice.fr / 05 53 98 90 90
celine.ernst@justice.fr / 05 53 98 89 07

3 - Des activités sportives extra-scolaires

Les activités sportives extra-scolaire sont accessibles du lundi au vendredi de 17h30 à 20h45 sur inscriptions.

Seules deux activités peuvent être pratiquées, la musculation et le Badminton.

L'espace cardio et les dojos ne sont pas accessibles pour le moment.

Un protocole de désinfection et un lien d'inscription pour limiter le nombre de participants a été mis en place afin d'avoir une traçabilité des personnes qui viennent faire du sport.

Les élèves reçoivent sur leur boîte mail élève chaque semaine les créneaux pour s'inscrire via un lien doodle.

Une note prévention COVID est affichée au gymnase.

Conditions d'accès :

- L'Énap se dégage de toute responsabilité en cas de blessure lors des activités de loisirs qui ne font pas partie des obligations de servir et ne constituent pas le prolongement normal des fonctions
- Tenue de sport adaptée (chaussures de sport propres)
- Serviette indispensable pour l'utilisation des appareils
- Assurance responsabilité civile obligatoire pour les élèves qui pratiquent un sport extra-scolaire.

CONTACT : au gymnase

sébastien.duffillo@justice.fr / 05 53 98 89 27

nicolas.vergnes@justice.fr / 05 53 98 89 25

4 - Association des personnels et des élèves : devenez membre!



Association Loi 1901 dont le but est de promouvoir, animer et coordonner toutes les activités pouvant intéresser le personnel permanent de l'école, les élèves et les stagiaires.

L'APE permet de profiter d'avantages commerciaux, d'accéder à des activités réservées à ses membres et cherche à dynamiser la vie extra-scolaire.

PERMANENCE HEBDOMADAIRE TOUS LES MARDIS, au local APE (bâtiment de simulation) entre 12h15 et 13h15

Vous pourrez acheter tickets d'entrée, produits dérivés et poser toutes vos questions.

Nous vous délivrerons une carte valable sur l'ensemble de votre scolarité.

COTISATIONS

Formation continue :

- durée de formation - 1 semaine 5€
- durée de formation - 2 à 3 semaines : 8 €

Formation initiale :

- cycle court (SA, AAI, 1er surveillant, adjoint administratif, adjoint technique, DT, technicien, CAI, formateurs et DPIP) : 15€
- cycle long 2 ans (élèves directeurs) : 20 €
- cycle long 2 ans (CPIP) : 20 €
- élèves surveillants et lieutenant : 15 €
- élèves MDS : 10 €

CONTACT

Site internet :

http://club.quomodo.com/ape_énap/

Page Facebook

Mail : liste.énap-ape-secretariat@justice.fr

5 - Les PRESSES de l'Énap

Maison d'édition de l'Énap publiant des ouvrages sur le champ pénitentiaire et criminologique

Collection « Mémoires pénitentiaires » : ouvrages sur l'histoire pénale et pénitentiaire.

Collection « Savoirs et pratiques criminologiques » : ouvrages scientifiques explorant de nouveaux champs de connaissances sur le crime, le criminel et la peine ainsi que ceux contribuant à l'amélioration des pratiques relatives à la prise en charge des délinquants ou des victimes.

Collection « Énap Pédagogia » : supports textuels et manuels techniques à l'intention de publics intéressés par les problématiques pénitentiaires (Recueil de textes).

COMMENT ACQUÉRIR LES OUVRAGES ?

Permanence des ventes à l'accueil de l'Énap les mardis et jeudis de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h30 (aucune vente possible en dehors de ces horaires)

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTÉS : chèque et CB



Mes interlocuteurs

1 - Mon coordinateur

Rôle : relais des élèves et stagiaires auprès des différents services et acteurs de l'Enap.

Quand s'adresser à lui ?

Pour toute question d'ordre pédagogique ou sur le métier.

Pour les demandes concernant le groupe et individuelles, hors compétence filière, unité de gestion administrative et financière des élèves (UGAFE), services frais de déplacement ou accueil.

NOM Coordinateur 05.53.98..... coordinateur.
nom@justice.fr bureau ...

2 - Mon unité de formation

Rôle : traiter les situations individuelles particulières (statut, situation administrative, calendrier de formation, emploi du temps, stages, évaluation, autorisations d'absence) et les questions relatives à l'ensemble de la promotion.

Quand s'adresser à elle ? Pour toutes les questions liées au statut, à la situation administrative des élèves, au calendrier de formation, à l'emploi du temps, aux stages, à l'évaluation, aux autorisations d'absence.

3 - L'unité de gestion administrative et financière des élèves (UGAFE)

Rôle : Assurer la gestion administrative et financière des élèves, hors frais de déplacement.

Heures d'ouverture :

mardi et jeudi 8h30 à 12h15 et 13h45 à 17h00

mercredi 8h30 à 12h15

Bureau 147

05 53 98 92 16

Mail : listeenap_sg_drh_ugafe@justice.fr

Les messages doivent être envoyés uniquement à cette adresse.

4 - Le service des frais de déplacement

Gestion des dossiers bureau 132 / Billetterie bureau 131

Une présentation du dispositif des frais de déplacement est organisée à votre arrivée.

Horaires :

L'accès au bureau est réservé aux délégués de groupe – 8h30-12h lundi au vendredi.

Si je suis élève CPIP	Bureau 140 / 05.53.98.92.14 ou 92.01 listeenap_df_ufcpip@justice.fr Lundi de 14h30 à 16h00 Mardi et jeudi de 8h30 à 11h00 et de 14h30 à 16h00 Mercredi de 8h30 à 11h00
Si je suis élève surveillant	Du lundi à vendredi 13h30-17h30 Mardi au vendredi 8h30-12h30 Bureau 187 Permanence téléphonique 05.53.98.89.72 ou 93.12 / Fax : 05.53.98.92.36. LISTEENAP_DF_Unite_Formation_SVT@justice.fr
Si je suis élève officier, stagiaire 1 ^{er} surveillant	listeenap_df_ufcps@justice.fr Bureau 189/190 05 53 98 90 89 ou 92 05
Si je suis élève directeur (DSP, DPIP)	LISTEENAP_DF_UFD@justice.fr Bureau 136 / 05 53 98 90 94
Si je suis personnel administratif, technique, moniteur de sport, formateur, responsable de formation ou stagiaire en formation continue	Bureau 152 / 05 53 98 92 15 Voir le service mentionné sur la convocation. pour la formation continue : 05.53.98.92.06
Si je suis auditeur de la Classe prépa talents	Laurent.Cousson@justice.fr Francois.Fevrier@justice.fr

Mes interlocuteurs

5 - Le service de l'accueil, hébergement et sécurisation du site

Rôle : gérer l'hébergement des élèves et piloter la sécurisation du site.

Quand s'adresser à lui ?

Toute question relative à l'hébergement
Les personnels chargés de la sécurisation du site (société de gardiennage et collègues réservistes) ont notamment pour mission le contrôle des badges, le contrôle visuel des sacs, le contrôle des locaux et des chambres.

05 53 98 98 98 ou 2 depuis votre chambre
liste.enap-sg-dhas-accueil@justice.fr

6 - L'Unité communication, actions culturelles et évènementielles (UCACE)

Rôle :

- Programmation de l'action culturelle.
- Organisation des cérémonies.
- Photographies institutionnelles.
- Communication interne, externe et média. Facebook campus Enap.

Contact : Bureau N112, N113 et N115

7 - Pôle médico-psycho-social

(rez de chaussée)

Le pôle médico-psycho-social n'est pas une infirmerie.

Secrétariat : Jennie Koucha - 05 53 98 92 33

Médecin de prévention :

Docteur Catherine Augé - 05 53 98 92 32

Psychologue des personnels et des élèves :

Mails Calbet : 05 53 98 92 37 / 06 19 96 98 07

Assistante sociale :

Mme Decat : 06 19 20 43 53 / 05 53 98 92 29

Référent handicap :

Jennie Koucha : 05 53 98 92 33

Des listes de professionnels de santé à proximité de l'Énap sont à disposition à l'accueil et au pôle médico-psycho-social.

8 - Communication avec l'administration

Casier des élèves : (un par groupe) moyen de communication entre l'administration et l'élève.
Le délégué ou son suppléant doit s'y rendre 3 fois par jour.

Messagerie : chaque élève est doté d'une adresse mail qu'il doit consulter tous les jours (délai une semaine) et durant son stage également.

Pour toute correspondance utiliser la forme personnelle de lettre administrative.

9 - Atelier pédagogique du numérique

Rôle : gestion de la plateforme Mood'énap.

Quand s'adresser à lui ?

lorsqu'il y a un problème technique sur moodenap pour accéder à un cours, un support de formation ou une activité. Remarque : l'atelier du numérique n'est pas compétent pour s'occuper de problèmes de boîte mail, d'accès aux ordinateurs sur le site ou à des applicatifs métier.

10 - Assistant de prévention / référent COVID

Bruno DORISY – 06 19 96 98 09

11 - Mes contacts :

Accueil : 05 53 98 98 98

Guérite Fallières : 05 53 98 89 71

Permanence directeur : 06 24 97 60 54

12 - En cas d'incendie

Guérite Fallières : 05 53 98 89 71

Préservatifs à disposition gratuit pour les élèves, au sein du Pôle médico-psycho-social, pendant les heures d'ouverture. En dehors de ces heures, la pharmacie Agen-sud, avenue d'Italie, à trois minutes de l'École, est dotée d'un distributeur automatique accessible 24H/24.

1 - L'affiliation au régime obligatoire de la sécurité sociale

En votre qualité de fonctionnaire vous devez être affilié au régime obligatoire de sécurité sociale, sous le régime fonctionnaire.

Cette affiliation s'effectue de manière automatique auprès de la caisse d'assurance maladie de Lot-et-Garonne (CPAM 47).

Deux situations :

- Vous n'êtes pas encore affilié(e) auprès de la CPAM : Dans ce cas, vous serez affilié auprès de la CPAM 47 pour la durée de votre formation. Il vous suffira de mettre à jour votre carte vitale.

- Vous êtes déjà affilié(e) auprès d'une CPAM. Vous continuerez à être affilié(e) auprès de votre CPAM d'origine, pour la durée de votre formation. Il conviendra néanmoins que vous l'informiez de votre changement de régime vers le régime fonctionnaire.

En cas d'arrêt de travail, d'accident ou d'hospitalisation durant votre formation, vous devez en premier lieu prendre attache auprès de votre filière de formation.

Dès que vous aurez pris vos fonctions au sein de votre établissement ou service pénitentiaire, il vous suffira de vous connecter sur votre compte ameli <https://www.ameli.fr/> et de renseigner votre nouvelle adresse afin d'être rattaché à votre caisse départementale.

3 - Numéro d'urgence

**ALLO ÉCOUTE PERSONNELS
PÉNITENTIAIRES**

08 05 200 215

Les personnels pénitentiaires en situation de détresse bénéficient d'un numéro vert gratuit à partir d'un poste fixe, disponible 24h sur 24 et 7 jours sur 7, sur l'ensemble du territoire, pour un soutien immédiat.

2 - Complémentaire santé et prévoyance (non obligatoire)

Vous n'avez pas d'obligation légale de vous affilier auprès d'une mutuelle santé.

Trois mutuelles sont présentes sur le site de l'École, chaque semaine.

La mutuelle Intérieure est la seule mutuelle référencée par le ministère de la Justice. Un conseiller Intérieure est présent sur le site de l'École, chaque mercredi, au rez-de-chaussée du bâtiment d'enseignement.

Contact INTERIALE :

Sandrine MOLINA

sandrine.molina@interiale.fr

06.42.49.49.80



1 - Dépistage COVID 19 Si le résultat est positif

Dès la réception du résultat, j'informe M.DORISY, le docteur AUGÉ et la filière.

Je suis confiné(e) pendant 10 jours à compter de la date du test.

Le service de l'accueil prendra contact avec moi afin d'effectuer un changement de chambre (Village TRENQUE, Bâtiment J).

Je serai contacté(e) par l'Assurance Maladie pour l'enquête traçage. J'établis mon arrêt maladie sur le site amélie.fr que je transmets par mail à l'unité de formation.

Je peux m'isoler à mon domicile, si je suis autonome pour mon déplacement de l'Énap à mon domicile. Il est interdit d'utiliser les transports en commun.

A la fin de mon confinement, je reprends les cours en respectant les gestes barrières. En cas de fièvre au 7^e ou 10^e jour d'isolement je consulte un médecin.

Dès la réception du résultat négatif, j'informe M.DORISY et le docteur AUGÉ

Fin du confinement. : j'avertis les responsables de ma filière.

Je reprends les cours en respectant scrupuleusement les gestes barrières.

Si je suis cas contact j'informe M.DORISY, le docteur AUGÉ et la filière : des directives vous seront données en fonction de votre schéma vaccinal.

2 - Contacts

Bruno DORISY - référent COVID :

05.53.98.91.99 / Portable : 06.19.96.98.09

mail : bruno.dorisy@justice.fr

Docteur Catherine AUGÉ :

05.53.98.92.32 / 06.28.68 .08.18

mail : catherine.auge@justice.gouv.fr

Direction d'astreinte : 06.24.97.60.54

Centres de dépistage :

Laboratoire LBA Agen LACOUR : 05.53.98.51.10

40 boulevard Edouard Lacour – AGEN

Laboratoire D'analyses Médicales Olivot-Mariotti :

tél 05.53.77.15.15

1 Rue Docteur et Madame Delmas – BOE

Vivre ensemble

Dans une mission de vivre ensemble, l'Énap défend l'égalité et la lutte contre toutes les formes de discrimination.

L'égalité femmes - hommes, le respect et la compréhension des différences, la lutte contre le sexisme et le harcèlement font partie des objectifs de cette mission.

La prise en compte et la valorisation de la diversité, la prévention et le traitement des discriminations constituent une priorité pour l'Énap.

Pour cela, des dispositifs ont été mis en place au sein de l'école.

1 - Commission de soutien social des élèves (CoSSE)

Soutien à l'hébergement ainsi qu'à la restauration :

Qui peut solliciter la CoSSE ?

L'ensemble des élèves en formation d'accès à un grade à l'Énap au moment où ils sollicitent la commission.

Comment puis-je saisir la CoSSE ?

Je prends un rendez-vous auprès de l'assistante de service social de l'école.

- Vous rendre physiquement au pôle médico-psycho-social ;
- Appeler la secrétaire médicale au 05.53.98.92.33 ;

2 - Comité éthique et pédagogique (CEP)

Le CEP analyse sur le plan éthique, des situations sensibles, apporte des éclairages et fait des recommandations pour améliorer les pratiques professionnelles et le vivre ensemble en formation.

Tous les élèves, stagiaires peuvent saisir le CEP si une situation, un propos lors d'un stage, en cours ou bien sur le campus de l'Énap vous interpellent, vous mettent mal à l'aise, vous questionnent...

Pour cela, il vous suffit de saisir le formulaire présent sur l'intranet de l'Énap : <http://e-nap.énap.intranet.justice.fr/l-ecole/organisation/comite-ethique-et-pedagogique/article/comite-ethique-et-pedagogique>

Contacts :

- Courriel : liste.énap.comite-ethique-et-pedagogique@justice.fr
- Boîtes aux lettres : rez-de-chaussée en face de l'accueil, 1^{er} étage à côté de la machine à café

3 - Zéro discrim - Zéro RPS

Victime ou témoin d'une situation de discrimination ou de RPS (Risque psychosocial) ?

Exprimez-vous, vous serez écouté(e)

Contactez l'équipe de référent(e)s

énap.zerodiscrim@justice.fr

ou boîte aux lettres au point phone en face de l'amphithéâtre Fallières

Vous serez contacté(e) dans les meilleurs délais

Ensemble, contribuons à une meilleure qualité de vie au travail

1 - Agen, une ville en mouvement !

Cinéma Art et Essai

« Les Montreurs d'Images »

12, rue Jules Ferry

Tél. : 05 53 48 04 54

lesmontreursdimages.com

Cinéma CGR

Place du Pin - 9 rue de la Prune

Tél. 05 53 47 00 04

Théâtre municipal Ducourneau

Place du docteur Esquirol

05 53 66 26 60

theatre@agen.fr

Musée des Beaux Arts d'Agen

Place du docteur Esquirol

05 53 69 47 23

Centre culturel André Malraux

(Expos, ateliers)

6 rue Ledru-Rollin

05 53 66 54 92

Médiathèque municipale Lacépède

1, place Armand Fallières

05 53 66 50 52

agen-mediatheque.fr

Le Florida

(Scène de musique actuelle)

95 bd Carnot

05 53 47 59 54

La Tannerie

(Concerts et spectacles)

20 rue Cajarc

05 53 68 04 04

Contrepoint Café - théâtre

21-23 avenue du Général de Gaulle

07 82 98 42 42

le-contrepoint.fr

École Pierre Debauche - Théâtre du jour

(Spectacles)

21 rue Paulin Regnier

05 40 87 40 12

theatredujour.fr

Médiathèque Camille Ripoll

Avenue de la Résistance

47550 Boé

05 53 98 75 31

Bowling Agen-Boé

88 avenue de Bigorre

47550 Boé

05 53 98 03 52

Office de tourisme - Destination Agen

38 rue Garonne

05 53 47 36 09

destination-agen.com

Parc naturel de Passeligne

(situé à 2,5km, environ 30 min)

Le Parc Naturel de Passeligne propose un espace de verdure ainsi que 14 kms de cheminements cycliste ou piéton, terrains de foot, de rugby ou encore de volley, tables de piques niques...

La Piscine Aquasud

(située à 450m de l'Énap, environ 5min)

Avenue d'Italie

05 53 48 02 63

Attention : Il est strictement interdit de se baigner dans La Garonne !!!

2 - Le territoire ; en savoir plus

Agglo Agen (AA)

agglo-agen.fr

Ville d'Agen : ville-agen.net

Pour plus d'infos, consultez :

« Le guide de l'étudiant » : agen12-25.fr

« Sortir 47 » : sortir47.fr

L'application mobile **Sortir #Agen** est disponible pour vos tablettes et smartphones sous IOS ou Android.

Ville de Boé : ville-boe.net

3 - Aller à l'Énap

BUS : service de paiement par SMS

➤ **Depuis la gare :**

Ligne 1 : (vers Agen-Sud) arrêt Énap – Universités

Desserte du dimanche soir (sur réservation) à destination du campus Michel Serres - départ de la gare : 18h, 20h, 21h30 et 23h.

Pour cela il est impératif de réserver au plus tard le vendredi avant 17h au 05 53 48 90 10

➤ **Depuis le centre ville**

Ligne 1 : arrêt Énap – Universités

Arrêts proches de l'école :

Ligne 4 : arrêt Clinique Esquirol ou arrêt Gravissat

Ligne 5 : arrêt Aqua-Sud – Universités

Ligne 7 : arrêt Clinique Esquirol

www.tempobus.fr

BUS AUTOROUTE

Aire de covoiturage de l'autoroute – Le passage > BUS 3 > Préfecture
Préfecture > BUS 1 > énap

4 - Se déplacer

Navette gratuite Coeur Agen toutes les 12 minutes de 7h15 à 19h55 du lundi au samedi (départ parking du Gravier)

Bus dans le département

Ligne Tidéo tarification unique 2 euros service de transport en commun vers les villes du département

Numéro vert 0800 94 4047 / www.cd47.fr

TAXIS

➤ **Borne de taxi gare**

05 53 98 32 23

➤ **Agén Taxis 9**

05 53 98 14 95

➤ **Taxi A.A.A.A.B.T** : 06 81 21 11 43

➤ **Agén allo taxi gare** : 0 800 88 05 88

LOCATION VÉHICULES

➤ **National Citer GSD Location**

Avenue du Midi ZAC Agen sud

05 53 47 09 40

➤ **ADA**

51 Avenue de Bigorre

05 53 96 96 40

➤ **PLATE-FORME DE COVOITURAGE POUR FACILITER VOS DÉPLACEMENTS :**

• Vous êtes à la recherche d'un conducteur, inscrivez votre demande sur le site et soyez informés dès qu'un conducteur est disponible ;

• Vous avez de la place dans votre véhicule et souhaitez covoiturer, déposez votre trajet et soyez informés dès qu'un passager choisit votre prestation.

<https://www.énap.justice.fr/plate-forme-de-covoiturage>

LOCATION VÉLOS

➤ **Tempo vélo** : libre service électrique

05 53 48 90 10

tempobus@keolis.com

> Station : gare d'Agen et piscine Agen sud (proche énap)

> Forfait sans abonnement : 1.20€ = 30

Min (dès la première minute)

Abonnements :

> Mensuel : 15€

> Annuel : 59€

> Annuel (Abonnés Tempo Bus) : 49€

5 - Services bancaires

➤ **Banque Populaire Occitane**

686 Avenue Général Leclerc
700m

➤ **Société Générale**

729 Avenue du Général Leclerc
750m

6 - Faire ses courses

➤ **Intermarché**

Avenue de l'Atlantique
900m

➤ **Géant Casino**

Avenue de Bigorre
900m

Index par mots clés

A

APE - Association des personnels et des élèves (p 15)

Accueil (p 18)

Accès (p 8, 26-27)

B

Badge d'accès ou carte d'identification (p 8)

Bagagerie (p9)

C

Casier (des élèves) (p 18)

Cafétéria (p 11)

Chambres (p 8)

Comité éthique et pédagogique (p 20)

Communication (p 18)

Coordinaeur (p17)

CoSSE(Commission de soutien social des élèves) (p 20)

Courrier (p 12)

Culture (p 14)

CPIP (p 17)

D

(Frais de) **Déplacement** (p 17)

Directeurs (p 17)

E

Espace pédagogique Pierre Cannat (p 14)

F

Facebook (p 13)

Ferme de Trenque (p 11)

Fillières (p 17)

G

Grades (p 25)

H

Hébergement (p 8)

I

Informatique (p 12-13)

Infos pratiques (p 22)

Interlocuteurs (p 17)

Internet (p 13)

L

Laverie (p 12)

Loisirs (p 22)

M

Médiathèque (p 14)

Messagerie (élèves) (p 13)

Mutuelle (p 19)

Mood énap(p 13)

P

Photocopies (p 13)

Plan (p 26-27)

Pôle médico-psycho-social
(p 18)

Presses de l'Énap (p 15)

Psychologue (p 18)

R

Recueil de textes (p 15)

Restaurant (restauration)
(p10-11)

S

Sécurité sociale (p 19)

Sport (p 14)

Surveillants (p17)

T

Téléphone (p 12)

Tri sélectif (p 9)

Transport (p 23)

Travail personnel (p 12)

U

UCACE (Unité communication, actions culturelles et événementielles) (p 18)

UGAFE (Unité de gestion administrative et financière des élèves) (p 17)

V

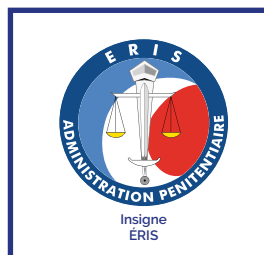
Valeurs (p 4-5)

Z

Zéro discrim - Zéro RPS (p 21)



Identifiant
administration pénitentiaire



Insigne
ÉRIS



Directeur de classe normale



Directeur interrégional



Directeur stagiaire



Directeur fonctionnel



Élève directeur



Directeur hors classe



Galon de coiffure élèves directeurs,
directeurs stagiaires, directeurs de classe
normale et hors classe



Galon de coiffure
directeurs interrégionaux
et directeurs fonctionnels

Corps et grades de la filière surveillance

Corps des chefs
des services pénitentiaires



Lieutenant Capitaine Commandant

Corps de commandement



Surveillant titulaire Surveillant titulaire Surveillant principal

Corps d'encadrement et
d'application



Grades

Surveillant brigadier Premier surveillant Major



Le campus

Février 2021



- Amphithéâtre Armand Fallières
- Médiathèque Gabriel Tarde
- Pôle médico-psycho-social
- Amphithéâtre Edmond Michelet
- APE Association des personnels et des élèves
- Laverie

L K Chambres avec équipement handicapé

Conteneurs de tri sélectif

Clôture

Portails motorisés

Tournequets accès piétons (24h/24h)

Tournequets accès piétons / personnes



Port du masque obl

enne de Trenque

Cafétéria

Restaurant

4^e village en cours
de construction

Règle des villages

VILLAGE de
TRENQUE*

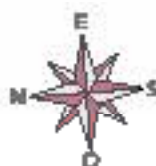
CANAL

VILLAGE de la
CAPELETTE*

VILLAGE de
PEYRAC*

Conteneurs
de tri sélectif
* Hébergements

100 m



s à mobilité réduite

gatoire.



Les défibrillateurs sont situés :

- à l'accueil de l'école
- au gymnase,
- au bâtiment de simulation (RDC, côté bureau du régisseur)
- au stand de tir (à l'entrée)
- au village de la Capelette (bât. H)
- au pôle médico psycho social (RDC)
- au restaurant

GUIDE D'ACCUEIL

Mise à jour 01-2022



Mise en page et impression : Unité édition / reprographie



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



École nationale
d'administration
pénitentiaire

Énap - 440, avenue Michel Serres
CS 10028

47916 AGEN cedex 9

www.énap.justice.fr

Intranet : <http://e-nap.énap.intranet.justice.fr>